

Haberdashers' Aske's School

Occasional Papers Series in the Humanities



Occasional Paper Number Twenty-Six

L'instabilité et la révolution dans la cité grecque de l'antiquité: un aperçu du livre V des *Politiques* d'Aristote avec des références historiques

Dr Christopher Joyce

Haberdasher's Aske's School

Joyce_C@habsboys.org.uk

June 2019

A Haberdashers' Aske's Occasional Paper. All rights reserved.

Haberdashers' Aske's Occasional Paper Number Twenty-Six

June 2019

All rights reserved

L'instabilité et la révolution dans la cité grecque de l'antiquité: un aperçu du livre V des *Politiques* d'Aristote avec des références historiques¹

Abstract

The idea that democracy is the most desirable of all forms of government is deeply ingrained in modern thinking. Aristotle, in contrast, spoke with equal regard for all stable political systems, whether democratic or otherwise. In the Aristotelian conception, the test of any society was not the degree to which it incorporated democratic ideals, but the consistency with which it applied its ideological norms. Political instability, he claims, happens when the norms specific to any one society are inconsistently applied. This essay surveys the fifth book of Aristotle's *Politics* and summarises Aristotle's key insights. Unlike Hegel or Marx, Aristotle did not believe in historical necessity, but extrapolated overarching principles of political development which he applied to the city states of ancient Greece, presenting as they did a wide variety of governmental systems and models.

Il est largement admis dans les temps modernes que la démocratie est une chose naturelle, bonne et intrinsèquement souhaitable. La plupart des sociétés modernes qui prétendent être respectables se disent «démocrates», qu'elles soient ou non. Depuis le siècle des lumières, la démocratie s'est accompagnée d'un jugement de valeur positif, à la suite de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. La fonction d'une société démocratique, telle qu'elle est comprise dans la définition moderne, est de défendre les droits et les dignités inaliénables de l'homme que toute société civilisée ou organisation humaine est tenue de préserver. En raison de notre habitude enracinée de lier la démocratie à la promotion humaine, nous condamnons toute société moins démocratique que la nôtre ou en soi hostile aux principes mêmes de la démocratie. Décrire une société comme démocratique, c'est aussi lui imputer un engagement en faveur du respect des libertés humaines, telles que le droit à la propriété, la liberté de pensée et de mouvement et le droit à un procès équitable. Le mot «démocratie» est dérivé du mot grec signifiant «pouvoir du peuple» et nous avons tendance à supposer que les Grecs ont attribué à l'institution le même

¹ Je suis très reconnaissant à M. Melvyn Bardou d'avoir relu une première version de cet article et d'avoir supprimé les erreurs de négligence dans mon utilisation du français. Toutes les erreurs qui restent sont les miennes.

jugement de valeur positif que celui que nous lui attribuons aujourd'hui. Cependant, ce n'est pas ainsi que les anciens Grecs ont nécessairement compris la démocratie en tant qu'institution politique. Il ne fait aucun doute que la société la plus démocratique qui soit, celle d'Athènes classique au V^e et IV^e siècle av. Chr., a estimé que sa démocratie était la plus sacrée et la plus estimée de toutes les institutions politiques. L'idéologie démocratique est évidente à la fois dans les inscriptions publiques athéniennes et dans les discours politiques qui datent de cette période, bien qu'il ait été noté qu'il existe étonnamment peu de théorie manifestement démocratique qui ait survécu dans le dossier littéraire.² Néanmoins, contrairement au monde moderne, où chaque société prétend être démocratique, qu'elle le soit réellement ou non, il était sans contradiction respectable pour une cité, une tribu ou une société ancienne de dire qu'elle n'était pas démocratique si elle avait un système de gouvernement qui n'était pas démocrate. La Grèce antique comprenait un grand nombre de cités qui s'organisaient en fonction de types différents de gouvernement. Bien qu'Athènes soit la cité dont nous connaissons le plus grâce à la survie de ses archives historiques, le plus grand théoricien et savant du IV^e siècle, Aristote, connaissait au moins cent cinquante-huit formes différentes de constitution politique existant à son époque. Dans son célèbre ouvrage en plusieurs volumes intitulé *Politiques*, Aristote parle des différentes constitutions qu'il connaissait sans jugement de valeur, même s'il est vrai qu'il fait preuve d'une forte désapprobation et d'un mépris de la tyrannie. Ce qui est peut-être le plus remarquable, à nos yeux, est qu'il ne semblait pas croire que la démocratie était moralement supérieure à d'autres formes de gouvernement, telles que la monarchie ou l'aristocratie. Selon Aristote, la mesure d'une cité n'était pas le type de gouvernement qu'elle possédait, mais la façon dont elle cherchait à se gouverner selon les principes énoncés par ce système politique.³

Les douze chapitres du cinquième livre des *Politiques* d'Aristote (1301^a19-1316^b27) sont consacrés à la question du changement politique et de la révolution dans la cité antique. À la différence de Platon, qui comprenait la transformation politique en termes de la progression linéaire, Aristote a constaté l'instabilité dans l'incapacité du gouvernement à gérer la société qu'il gouvernait conformément aux principes politiques qui le régissaient. Si, par exemple, une royauté donnait trop de pouvoir au peuple par le biais de flatteries ou de faiblesses, le peuple deviendrait plus puissant et plus confiant et finirait par renverser le monarque, tandis que si elle commençait à gouverner de manière tyrannique, elle perdrait la bonne volonté de ceux qu'elle dirigeait et reviendrait rapidement à la tyrannie. Si, à titre d'exemple, une démocratie tombe en proie à la démagogie et au pouvoir de la foule, ses chances de survie seraient menacées par les alliances entre des forces de ses ennemis internes et externes, qui allaient souvent se combiner pour

² Sur le problème de savoir pourquoi les anciennes démocraties ont produit relativement peu de littérature théorique sur leur propre support, voir Ober 1989 et 1998. Ober voit une polarité entre la masse et l'élite et soutient que la majeure partie de la littérature théorique datant des V^e et IV^e siècles av. Chr. est écrite dans une perspective élitiste. Plus probablement, cependant, la raison pour laquelle peu de pamphlets pro-démocratiques survivent dans les archives littéraires est que la théorie politique de l'antiquité était par nature antagoniste. Contrairement aux systèmes démocratiques modernes qui précèdent une théorie démocratique préétablie, la pratique de la démocratie dans le monde antique ne semble pas avoir nécessité de théorie de justification pour l'existence de la démocratie.

³ Aristote a été décrit par les critiques modernes moins comme un gourou que comme un empiriste politique qui cherche à expliquer le fonctionnement des systèmes politiques: voir Jaeger 1948, 269-71; Rowe 1991.

la miner et la renverser. Dans l'analyse d'Aristote, le test de la société n'est pas sa forme du gouvernement mais sa durabilité en tant que système politique. La révolution politique n'est pas la conséquence d'une progression inévitable d'une forme de gouvernement à une autre, mais de l'incapacité ou de la réticence d'un système politique existant à gouverner selon ses propres avantages. Vers la fin du cinquième livre, Aristote s'engage dans une polémique contre l'idée socratique de l'évolution politique, selon laquelle la démocratie est le fruit naturel de l'oligarchie et de la tyrannie de la démocratie (1315^b11-1317^b27). Contrairement à Socrate, Aristote ne voit rien d'inévitable à propos d'un système politique en particulier, et par conséquent rien de plus «naturel» en matière de démocratie que toute autre forme de gouvernement. La seule et unique inévitabilité est la courte espérance de vie d'une société qui transfère le pouvoir loin du centre de gravité naturel (1301^a25-39). Si une démocratie s'empare des biens de ses membres les plus riches pour assouvir l'appétit des membres les plus pauvres de la société, elle finira par faiblir et puis s'effondrer sous le poids de l'opposition (1304^b19-1305^a36). Ce concept de préservation de soi est lié à une discussion sur le juste milieu qui se trouve dans les *Éthiques* d'Aristote, au cours de laquelle la vertu est définie comme le point médian entre deux vices opposés (1131^a24-9; 1162^a34-1162^b3). Tout comme une personne vraiment vertueuse résiste aux excès de son caractère, de la même manière une société vertueuse s'abstient de trop s'incliner dans l'un ou l'autre sens au point de devenir instable sur le plan politique et de risquer d'être renversée (1302^b2-5).⁴ C'est l'essence de l'idée aristotélicienne du changement et de la transformation politiques. Aucune forme de gouvernement n'est inévitable, mais ce qui est inévitable, c'est que toute forme de gouvernement cessera d'être si elle ne peut pas ordonner ses affaires en conformité au juste milieu. Si une partie de la société en dépasse les proportions voulues, son caractère changera, tout comme un organisme biologique cesse d'être ce qu'il est si l'un de ses composants dépasse de manière disproportionnée par rapport aux autres (1302^b3-1303^a13).

Bien qu'Aristote soit plus impartial que ses contemporains dans sa description et son exposé des différents systèmes politiques, il montre néanmoins une préférence pour ce qu'il appelle *politeia*, ce que nous traduisons de manière quelque peu inadéquate par «constitution mixte» (1309^a14-32; 1309^b14-1310^a2).⁵ La théorie de la constitution mixte était bien établie au moment où Aristote écrivait, et les historiens politiques antérieurs à Aristote, notamment Thucydide et Xénophon, avaient montré l'existence de formes de gouvernement qui n'étaient ni la démocratie ni l'oligarchie, mais quelque chose entre les deux.⁶ Selon Aristote, l'avantage d'une *politeia* est qu'elle évite les excès d'autres formes de gouvernement plus différenciées et qu'elle est donc plus encline à la préservation de soi et à la survie par les mêmes principes du moyen qu'il épouse dans d'autres parties de ses traités philosophiques (1298^a28-33). Bien qu'il privilégie les constitutions mixtes là où elles existent, Aristote est tout de même conscient du fait que de telles constitutions ont eu la même tendance à se renverser que d'autres systèmes de gouvernement plus extrêmes (1306^b22-1307^b6; 1312^b38-1313^a17),

⁴ Sur le sens de «hubris» tel qu'utilisé par Aristote, voir Lintott 1982, 174-5; Fisher 1992; Keyt 1999.

⁵ Sur la théorie de la constitution mixte dans l'antiquité, voir von Fritz 1954; Aalders 1968; Nippel 1980; Mulgan 1987, 53-77 et 199; Yack 1993, 209-39; Balot 2015; Samuras 2015, 134-41; Inamura 2015, 77-85; Lintott 2018, 41-52.

⁶ Voir, par exemple, Thuc. iv, 74, 3; v, 81, 2; viii, 53, 3. Les trois formes fondamentales de constitution, la monarchie, l'oligarchie et la démocratie, étaient déjà établies au milieu du V^e siècle; voir Hérod. iii, 80-2.

mais l'explication de leur suppression est différente de celle de ses prédécesseurs intellectuels. Selon Thucydide, les Athéniens pendant la guerre péloponnèse soutenaient la démocratie et les Lacédémoniens l'oligarchie dans les cités avec lesquelles ils étaient entrés en contact, mais l'historien athénien n'avait pas grand-chose à dire sur les causes théoriques du renversement et de la promotion des autres au-delà le cours de la guerre elle-même.⁷ Xénophon met davantage l'accent sur l'influence de personnalités individuelles dans le changement politique, mais, comme Thucydide, n'en dit pas beaucoup sur les causes théoriques de la révolution.⁸ Comme Xénophon, Aristote est conscient de l'effet que de personnalités puissantes peuvent avoir sur le déroulement des événements politiques, mais il se concentre sur des facteurs que les historiens antérieurs ont souvent omis, tels que la démographie et la topographie (1302^a34-1302^b33; 1303^b7-17). Un des thèmes dominants dans l'analyse politique d'Aristote est l'insistance sur le fait que la stabilité politique est plus souhaitable que l'instabilité et que les sociétés offrant de bonnes perspectives de survie sont celles qui fabriquent avec succès un ensemble de normes et de valeurs communes auxquelles la majorité de ses citoyens peuvent adhérer. À moins qu'une société ne puisse produire un tel assemblage de normes politiques, sa survie est moins assurée que celles qui offrent à leurs citoyens un cadre idéologique unificateur.

Aristote explique le changement politique en termes de la violation de l'égalité proportionnelle. Pour la stabilité politique, le désir de la majorité de tout système politique de rester constant est essentiel (1296^b13-34). Les systèmes politiques offrant les meilleures chances de survie régissent les sociétés où la majorité des citoyens (*mesoi*) sont modérés (1296^a7). Si l'une des composantes d'une société devient disproportionnée, il est possible qu'un changement ou une révolution s'ensuive (1302^b3-1303^a13). Chaque société a sa propre vision de la justice. L'égalité semble juste pour ceux qui sont égaux mais imparfait pour ceux qui ne le sont pas. Les oligarques estiment que, parce qu'ils sont privilégiés dans la richesse, ils devraient l'être dans tous les domaines, alors que les démocrates affirment que, parce que tous les hommes sont également libres, ils devraient être égaux à tous les égards (1280^b7-30). La moyenne dans la société est trouvée lorsque les égalités et les inégalités à certains égards ne sont pas appliquées universellement, c'est-à-dire que les individus supérieurs en éducation ne gouvernent pas nécessairement si leur nombre ne l'emporte pas sur la masse collectivement supérieure (1283^b20-35). La notion d'égalité géométrique est cruciale pour la théorie (1131^a29-1131^b24), selon laquelle une personne contribuant autant à la société devrait recevoir le double de ses récompenses, pas que tous les membres de la société devraient être égaux en pouvoir ou en richesse, quels que soient leur talent, leur éducation, leur force ou tout autre type de capacité. Selon la théorie de l'égalité géométrique, une société aristocratique n'est pas moins «égale» qu'une société démocratique et peut même l'être davantage si elle récompense des membres dotés de vertus et de talents particuliers proportionnellement à leurs mérites (1294^b39-41). Un autre exemple d'une telle moyenne est si cinq cents des citoyens les plus riches ont le même pouvoir que mille des moins riches, si leurs propriétés sont évaluées à deux fois le montant (1318^a11-16). Une cité est stable si elle accorde des avantages proportionnés à ses citoyens en fonction de leurs mérites et de leurs contributions. Cependant, cela devient instable lorsqu'une partie de la

⁷ Thuc. i, 19; iii, 82, 1

⁸ Xén. *HG* ii, 3, 15-4, 1; v, 4, 3-10

société est injustement privilégiée par rapport à une autre. Cela peut arriver, par exemple, lorsque les oligarques poursuivent une inquiétude totale ou que les démocrates jouissent d'une égalité totale (1301^b5-6). L'origine des conflits civils, ou stase, est lorsqu'une partie de la société estime qu'elle a été injustement désavantagée par rapport à une autre (1302^b2-5), ou lorsqu'une classe politique augmente de manière disproportionnée en termes de taille, de richesse ou de réputation (1304^a17-1304^b5). Athènes a été un exemple de ce dernier cas au lendemain des guerres perses, époque à laquelle l'Aréopage jouissait d'un ascendant politique en raison de ses remarquables résultats en matière de résistance à l'invasion de Salamine.⁹ Les révolutions peuvent se produire par la violence, la tromperie ou l'intrigue politique, ou lorsque le programme politique d'un système cesse de convaincre la majorité.¹⁰

Chaque type de constitution peut maintenir un équilibre à condition qu'il ne viole pas le principe de l'égalité géométrique. Une fois que l'égalité géographique a été violée, la société devient politiquement instable. Les démocraties qui cherchent à défendre excessivement les intérêts de la masse aux dépens des riches et des éduqués risquent de devenir la démagogie (1304^b19-1305^a36).¹¹ Les philosophes politiques antérieurs, y compris Platon, ont également reconnu que, si un oligarchie mettait excessivement en avant son avantage au détriment des pauvres, il était susceptible de semer les graines de sa propre destruction par envie et par haine.¹² Des exemples de démagogie se trouvent non seulement à Athènes, mais aussi à Cos, Rhodes, Héraclée et Cymé (104^b25-1305^a1).¹³ À Athènes, en fait, il existait des lois contre la pratique de la flagornerie, qui était un type particulier d'accusation portée contre un citoyen fortuné par un procureur peu scrupuleux. Si un procureur n'obtient pas le cinquième des voix du jury, il est passible d'une amende de mille drachmes.¹⁴ Bien que l'on ait souvent prétendu que démocratie et état de droit étaient parfaitement opposés, le cas de la démocratie à Athènes montre qu'une démocratie qui fonctionne dépend de l'état de droit sans lequel la démocratie est impossible.¹⁵ L'effet délétère de la flagornerie était bien connu dans les sources littéraires avant Aristote, et les sycophants étaient la cible du ridicule dans la comédie aristophane.¹⁶ La thèse selon laquelle le démogogue a tracé le chemin de la tyrannie est bien antérieure à Aristote et peut être vue dans les historiens du V^e siècle, ainsi que dans les travaux philosophiques de Platon.¹⁷ Très souvent, les démogogues pourraient accéder à des positions de prééminence politique du fait de la tenue d'offices ou de magistratures, telles que le pouvoir général que Périclès occupait pendant treize années consécutives.¹⁸ Un phénomène similaire a été observé à Milet, où le tyran Thrasybule aurait suivi le fameux conseil du tyran

⁹ [Arist.] *Ath. Pol.* xxiii, 1-25-1. Pour des doutes quant à l'historicité de ces chapitres, voir Harris 2019.

¹⁰ Par exemple, Thuc. viii, 53, 3; 63, 3-4. La discussion à ce sujet se trouve à 1304^b5-18.

¹¹ Voir Lys. xxv, 25-6; Isocr. viii, 108, 122-3.

¹² Plat. *Rép.* 555b-447a.

¹³ Pour le cas de Cos, voir Shaefer 1885 I, 427; Gehrke 1985, 97-8; Robinson 2011, 152-5. Pour l'identification d' Héraclée, voir Robinson 2011, 153-5.

¹⁴ Andoc. i, 33; Dém. xxiv, 47; Christ 1998, 29; Harris 2006, 405-22.

¹⁵ Pour une discussion générale et une critique de l'historiographie moderne sur la démocratie athénienne, voir Harris 2013.

¹⁶ Ar. *Ach.* 818-29, 899-958; Av. 1310-48; *Vesp.* 1037-42; *Plut.* 898-919; Xén. *HG* ii, 3, 4.

¹⁷ Hérod. iii, 82, 3-4; Nic. Dam. *FGrH* 90 F 57; Xén. *HG* vi, 2, 39; Plat. *Rép.* 565a-566d; Dém. ii, 29; [Dém.] xii, 19; 13, 20; Éschin. iii, 7; *Plut. Cic.* iv, 1.

¹⁸ Rhodes 1981, 677-9, 684-6.

Periandre à Corinthe, qui aurait établi le pouvoir en se coupant les têtes de tiges.¹⁹ Inversement, les oligarchies ont tendance à s'effondrer lorsque la masse est traitée injustement et que l'élite dirigeante subit l'envie du peuple qu'elle gouverne (1305^a37-1305^b1). Dans certains cas, l'oligarchie ne peut se défendre seulement en trouvant un champion parmi ses rangs, qui continue ensuite à instaurer une tyrannie à part entière. Un tel exemple se trouve dans Lygdamis de Naxos (1305^b1-22).²⁰ En d'autres occasions, des factions peuvent faire partie de l'oligarchie elle-même, où un groupe d'oligarques cherche à renforcer son pouvoir contre un autre en faisant la cour à la population ou en gardant le corps de citoyens partageant un intérêt commun avec la faction qu'il promeut (1305^b22-1306^a12). Les aristocraties peuvent s'effondrer lorsque l'accès aux fonctions politiques devient trop étroit, comme dans le cas de Sparte, où un groupe de nobles exclus de la révolution ont projeté la révolution et, une fois découverts, ont émigré dans le sud de l'Italie pour fonder la colonie de Taras (1306^b22-36). Le gouvernement aristocratique échoue également lorsque le fossé entre riches et pauvres devient trop marqué, comme dans le cas de Sparte au moment de la guerre de Messénie, ou lorsqu'un membre de l'aristocratie aspire à devenir roi ou tyran, comme Pausanias après les guerres perses ou le Carthaginois Hanno (1306^b36-1307^a5). Dans toutes les situations mentionnées, un segment de la société réclame plus pour lui-même que ce qui est juste et aspire à avoir plus que sa juste part (1307^a5-20).²¹

Un système politique peut se préserver s'il respecte les lois et empêche les infractions mineures dans la mesure du possible (1307^b26-39). Les oligarchies et les aristocraties se préservent grâce à la bonne gestion de leurs citoyens et des peuples au-delà de leurs propres frontières (1308^a2-18). Un système politique peut souvent maintenir sa sécurité s'il est confronté à une menace externe, réelle ou imaginaire. Lorsqu'il n'y a pas de menace réelle, il est fréquent que des systèmes politiques fabriquent des menaces de manière à maintenir les gouvernés sous contrôle (1308^a24-30). La rivalité et les conflits au sein de la classe dirigeante doivent être limités par les lois (1308^b20-5). Dans les systèmes politiques où le pouvoir est entre les mains de quelques citoyens influents, il est dans l'intérêt du groupe au pouvoir de minimiser autant que possible les distinctions de richesse entre les gouvernés afin que les citoyens de richesse modérée (*mesoi*) soient les plus grands en nombre (1308^b25-31). Il reste essentiel de veiller à ce que l'interdiction d'exercer des fonctions politiques. Si les fonctions politiques sont rémunérées, les pauvres devraient les désirer et les riches devraient être gouvernés par des hommes de valeur insignifiante, tandis que s'ils ne sont pas rémunérés, ils devraient pouvoir gouverner et les pauvres se charger de leurs propres affaires (1308^b31-1309^a9). Les démocraties devraient éviter de surcharger les riches ou de les forcer à contribuer à des projets de vanité inutiles, alors que dans les oligarchies, il est opportun que les pauvres soient pris en charge financièrement (1309^a14-20). Plus important encore, ceux qui détiennent le gouvernement dans n'importe quel système politique doivent remplir trois critères essentiels. Premièrement, ils doivent croire aux valeurs de ce système. Deuxièmement, ils doivent posséder la capacité d'accomplir la tâche à accomplir. Troisièmement, ils doivent légitimer la justice de la manière dont elle est comprise dans ce système particulier (1309^a33-9).

Les causes du déclin des monarchies résident également dans l'incapacité

¹⁹ Hérod. v, 92 ζ, 1284a 25-33; 1311^a20-2.

²⁰ Hérod. i, 61, 4; *Ath. Pol.* xv, 2-3; Athén. viii, 348.

²¹ Sur l'établissement de la tyrannie à Athènes, voir Hérod. i, 59, 4; *Ath. Pol.* xiv, 1; *Plut. Sol.* viii, 3; 10, 3-6; Hopper 1961; Rhodes 1981, 179, 184-6; Lintott 1982, 48-9.

des rois de gouverner dans leur propre intérêt, que ce soit par négligence, par gouvernement paresseux ou par leur incapacité à justifier la titularisation du pouvoir royal et de ses prérogatives. La royauté et la tyrannie se réfèrent toutes deux au règne d'un seul homme, mais pour Aristote, la différence entre elles réside dans leurs objectifs. Alors que la royauté est créée par des hommes respectables pour se défendre contre le peuple, ce que les monarques gagnent par le mérite ou le service rendu au peuple, la tyrannie est une perversion de ce principe selon lequel le tyran s'établit au pouvoir contre une élite dirigeante préexistante de faveur populaire et de soutien.²² Le tyran règne pour son propre plaisir, tandis que le monarque défend la défense d'un principe politique, qu'il s'agisse de protéger les droits des pauvres ou de défendre les revendications des mieux nantis (1310^b31-1311^a8). Certains tyrans de l'histoire sont arrivés au pouvoir au sein de familles royales, comme Pheidon d'Argos, connu pour avoir établi les normes de poids et de mesures pour le Péloponnèse.²³ D'autres aspirent à la tyrannie en occupant certaines fonctions suprêmes, souvent une forme de pouvoir général, dont on peut voir des exemples dans le cas de Phalaris d'Acragas, mieux connu pour son célèbre taureau d'airain dans lequel il a brûlé ses opposants politiques, Panétios de Mytilène, Cypsélos de Corinthe et Pisistrate d'Athènes.²⁴ Pour préserver leur pouvoir, les rois doivent être modérés (1313^a18-33). En revanche, pour que la tyrannie se conserve, elle doit se comporter de manière totalement opposée en interdisant toute organisation ou rassemblement susceptible de menacer ou de miner sa suzeraineté (1313^a41-1313^b18). Alors que la royauté est soutenue par un cercle restreint d'amis et de confidentes, le tyran ne doit pas faire confiance même à ses plus proches collaborateurs qui voudront le tuer, mais se soutenir sur le dos d'un garde du corps qu'il maintient par une imposition excessive des pauvres (1313^b18-1314^b18). Néanmoins, un tyran ne doit pas sembler tenir le gouverné par la force, mais se présenter comme un dirigeant ou un administrateur de la société (1315^a31-1315^b10). La tyrannie et l'oligarchie sont les institutions les plus courtes de toutes les institutions politiques en raison de la nature de ce qu'elles sont. Selon Aristote, les exemples les plus durables de l'une ou l'autre forme de gouvernement connus étaient les Orthagorides à Sicyone et les Dinoménides en Sicile (1315^a40-1315^b27).

Aristote n'est pas sans équivoque dans son éloge de la démocratie. Bien qu'il pense que tous doivent gouverner et être gouvernés à tour de rôle, Aristote exprime clairement son aversion pour le type de démocratie radicale qui a sévi à Athènes à partir du milieu du V^e siècle (1317^b2-3). La démocratie radicale risque de devenir une ochlocratie, antithétique à sa survie même. Dans les *Éthiques*, Aristote énumère dans ses taxonomies de constitution politique trois «bonnes» et trois «mauvaises» formes de gouvernement, correspondant respectivement à la royauté, à l'aristocratie et à la *politeia*, à la tyrannie, à l'oligarchie et à la démocratie. Ceux qui sont «bons» sont donc parce qu'ils recherchent le bien non d'eux-mêmes mais de ceux qu'ils gouvernent, alors que ceux qui sont «mauvais» le sont parce qu'ils recherchent le bien non des gouvernés mais de ceux qui gouvernent (1160^a31-1160^b22). Une paire de triades similaires apparaît dans les *Politiques* (1279^a22-1279^b19). Bien qu'il considère la démocratie comme l'une des «mauvaises» formes, il la considère néanmoins comme la moins mauvaise des mauvaises, ce qui signifie

²² Voir Plat. *Rép.* 568a-566d; Xén. *HG* vii, 1, 44-6; Diod. xv, 70, 3.

²³ Hérod. vi, 127, 3; *FGrH* 70 F 115.

²⁴ Pind. *Pyth.* i, 95-6; Diod. xi, 18-19; Arist. *Rhet.* 1393^b8-20; *FGrH* II A 90 F 57.5-6; Hérod. i, 59, 3-6; *Ath. Pol.* xiv, 1-2.

qu'elle n'a rien à envier à l'oligarchie ou à la tyrannie. Cependant, le problème avec la démocratie est qu'il est dirigé par la masse dans son propre intérêt et non dans l'intérêt de la communauté dans son ensemble. La correction à cette déviation est ce qu'il appelle la «*politeia*», qui gouverne comme une démocratie mais dans l'intérêt de la cité dans son ensemble (1279^a37-1279^b3). Dans un tel système, ceux qui détiennent l'équilibre des pouvoirs sont les propriétaires, dont les membres cherchent à être égaux et équitables (1160^a33-6; 1161^a27-30). L'idée que le peuple agissant en tant qu'organe souverain dans les assemblées et les tribunaux est plus susceptible d'exercer la justice que lorsqu'il agit individuellement est une hypothèse normative populaire qui remonte à Protagoras et que Thucydide attribue à Athénagoras de Syracuse.²⁵ Dans d'autres parties de la politique, Aristote applique une quadruple typologie de la démocratie, descendant du meilleur genre, le moins démocratique, au pire, celui dans lequel la masse exerce le plus grand degré de pouvoir, de participation et de contrôle (1291^b30-1292^a38). Le type le plus défavorable est celui dans lequel tous les hommes peuvent se porter candidats, indépendamment de leur richesse ou de leurs qualifications, et dans lequel les décrets de l'assemblée ont préséance sur la règle de droit (1292^a4-13). Bien que de nombreux historiens modernes aient considéré le rétablissement de la démocratie à Athènes en 403 comme une tentative d'annuler les erreurs des générations précédentes qui donnaient la priorité à la volonté de la masse sur l'état de droit, il existe étonnamment peu de preuves pour la période antérieure à 404, quand la démocratie a été renversée, Athènes n'était pas régie par la loi et, au IV^e siècle, il existe de nombreux exemples historiques dans lesquels l'état de droit était souverain. L'une était la loi sur les pièces de monnaie du 375/4 qui ordonnait la destruction de tous les décrets parallèlement à la loi. Il y avait aussi des procédures élaborées à Athènes au quatrième siècle, où les lois existantes pouvaient être abrogées et de nouvelles mises en place.²⁶ On peut se demander ici si Aristote a fondé sa conception de l'extrême démocratie sur la réalité de ce qu'Athènes était ou sur une critique théorique émanant de pamphlétaires antidémocratiques. Ce qui est certain, c'est qu'après le rétablissement de la démocratie en 403, Athènes a refusé de céder à la colère de la foule et a mis en place des mesures juridiques pour que ceux qui ont soutenu l'oligarchie après la défaite d'Athènes par Sparte en 404 ne soient pas soumis aux attaques revanchistes.²⁷ Le cas d'Athènes témoigne en réalité non pas de la faiblesse du système démocratique, mais de sa force et de sa durabilité.

Pour conclure, Aristote considère la révolution et le changement politique non comme un processus politique inévitable, mais comme une conséquence éventuelle de circonstances spécifiques résultant de facteurs internes ou externes. À cet égard, Aristote, contrairement à un marxiste ou à un hégélien moderne, ne croyait pas en l'inévitabilité historique, et la démocratie n'était pas considérée comme la meilleure ou la plus nécessaire des fins de la société civilisée. Dans quelle mesure le respect d'Aristote pour la démocratie athénienne était-il justifié était-ce une question distincte nécessitant un traitement séparé. Cependant, il vaut la peine de se demander si le plus complet et le plus brillant des philosophes politiques anciens ne peut être cité comme apologie d'une théorie politique affirmant que l'égalité de la richesse et du pouvoir est nécessairement un objectif à poursuivre. La

²⁵ Plat. *Prot.* 322d-323a; Thuc. vi, 39, 1.

²⁶ Rhodes et Osborne 2003, 25.55-6; Dém. 20.89-94; 24.25-6, 28-432, 35-6; voir Harris 2013, 80-101.

²⁷ Voir Joyce 2008, 2014, 2015 contre Carawan 2002; 2012.

leçon à tirer de la politique est que lorsque nous utilisons des termes tels que «démocratie» et «égalité», nous ne pouvons pas le faire dans un sens non défini ou indifférencié. Cela explique peut-être pourquoi les politiciens modernes utilisent si souvent ces termes pour désigner des choses complètement différentes et pour promouvoir des objectifs politiques tout à fait opposés. La terminologie politique est glissante et seule une exploration claire et rationnelle de ses paramètres et de ses définitions peut empêcher le pire des tyrans et des opportunistes de les exploiter avec des conséquences néfastes pour tous.

Bibliographie

- Aalders 1968. G.J.D. Aalders, *Die Theorie der gemischten Verfassung im Altertum*. Amsterdam.
- Balot 2015. R. Balot, 'The « Mixed » Regime in Aristotle's *Politics*', in Lockwood and Samaras 2015, 103-22.
- Carawan 2002. E. Carawan, 'The Athenian Amnesty and Scrutiny of the Laws', *JHS* 122 (2002), 1-22
- Carawan 2012. E. Carawan, 'The meaning of *ME MNESIKAKEIN*', *CQ* 62 (2012), 567-81
- Christ 1998. M.R. Christ, *The Litigious Athenian*. Johns Hopkins, Baltimore.
- Fisher 1992. N.R.E. Fisher, *HYBRIS: A Study in the Values of Honour and Shame in Ancient Greece*. Warminster.
- von Fritz 1954. K. von Fritz, *The Theory of the Mixed Constitution in Antiquity*. New York.
- Gehrke 1985. H.-J. Gehrke, *Stasis. Untersuchungen zu den inneren Kriegen in den griechischen Staaten des 5. und 4. Jahrhunderts v. Chr.* Munich.
- Harris 2006. E.M. Harris, *Democracy and the Rule of Law in Classical Athens : Essays on Law, Society, and Politics*. Cambridge.
- Harris 2013. E.M. Harris, *The Rule of Law in Action in Democratic Athens*. Oxford.
- Hopper 1961. R.J. Hopper, 'Plain, Shore and Hill in Early Athens', *ABSA* 56 (1961), 180-219
- Jaeger 1947. W. Jaeger, *The Theology of the Early Greek Philosophers*. Cambridge, Mass.
- Joyce 2008. C.J. Joyce, 'The Amnesty and Scrutiny of 403', *CQ* 58 (2008), 507-518
- Joyce 2014. C.J. Joyce, 'Me Mnesikakein and "All the Laws": A Reply to E. Carawan,' *Antichthon* 48 (2014), 37-54
- Joyce 2015. C.J. Joyce, 'Oaths (ὄρκοι), Covenants (συνθήκαι) and Laws (νόμοι) in the Athenian Reconciliation Agreement of 403 BC', *Antichthon* 49 (2015), 24-49
- Keyt and Miller 1991. D. Keyt and F.D. Miller Jr., *A Companion to Aristotle's Politics*. Oxford.
- Keyt 1999. D. Keyt, *Aristotle Politics Books V and VI*. Oxford.
- Lintott 1982. A.W. Lintott, *Violence, Civil Strife and Revolution in the Classical City*. London.
- Lintott 2018. A.W. Lintott, *Aristotle's Political Philosophy in its Historical Context. A New Translation and Commentary on Politics Books 5 and 6*. Routledge.
- Lockwood and Samaras 2015. T. Lockwood and T. Samaras, *Aristotle's Politics: A Political Guide*. Cambridge.
- Inamura 2015. K. Inamura, *Justice and Reciprocity in Aristotle's Political Philosophy*. Cambridge.
- Mulgan 1987. R.G. Mulgan, *Aristotle's Political Theory*. Oxford.

- Nippel 1980. W. Nippel, *Mischverfassungstheorie und Verfassungsrealität in Antike und früher Neuzeit*. Stuttgart.
- Ober 1989. J. Ober, *Mass and Elite in Democratic Athens*. Princeton.
- Ober 1998. J. Ober, *Political Dissent in Democratic Athens: Intellectual Criticism of popular Rule*. Princeton and Oxford.
- Rhodes 1981. P.J. Rhodes, *An Historical Commentary on the Aristotelian Athenaion Politeia*. Oxford.
- Robinson 2011. E.W. Robinson, *Democracy Before Athens*. Cambridge.
- Rowe 1991. C.J. Rowe, 'Aims and Methods in Aristotle's *Politics*', in Keyt and Miller 1991.
- Samaras 2015. T. Samaras, 'Aristotle and the Question of Citizenship', in Lockwood and Samaras 2015, 184-203.
- Schaeffer 1885. A.D. Schaeffer, *Demosthenes und seine Zeit*. Leipzig.
- Yack 1993. B. Yack, *The Problems of a Political Animal: Community, Justice and Conflict in Aristotelian Thought*. Berkeley and London.

